



CERTIFICAT MEDICAL

Saison 2022 – 2023

Je soussigné(e), Docteur en Médecine à

atteste avoir examiné aujourd'hui Mlle/ Mme/ M.

né(e) le, à habitant

et n'avoir constaté, à la date de ce jour, aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du basket-ball.

Fait à, le

Identification du médecin

Signature

*Le sportif reconnaît par sa signature qu'il a parfaite connaissance du décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et qu'il a pris connaissance et accepte le règlement antidopage de l'AWBB et le règlement de procédure de la C.I.D.D. (Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage), instance disciplinaire de l'AWBB en matière de violation des règles antidopage.
Il accepte irrévocablement que toutes les poursuites disciplinaires pour fait de dopage, tel que défini par le décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 et le règlement antidopage de l'AWBB seront portées devant la C.I.D.D., seule instance disciplinaire compétente à son égard. »*

Date et signature du sportif et, le cas échéant, celle d'un de ses représentants légaux.

Merci de remettre la feuille entière à votre délégué(e).

Licence AWBB à coller ici.

La signature du certificat médical vaut aval de la charte et le non-respect de celle-ci entrainera une sanction.

- Chaque joueur s'engage à :

1. Avoir un esprit d'équipe ; respecter les règles du basket, les adversaires, les arbitres et les bénévoles ; refuser la violence physique et verbale.
2. Être ponctuel et prévenir en cas d'empêchement ; à la fin des entraînements et des matchs, ranger la salle et les ballons ; participer aux activités sportives et extra-sportives organisées par le club.
3. Respecter l'adversaire dans la victoire comme dans la défaite ; garder sa dignité en toutes circonstances, être exemplaire, généreux et tolérant.

- Chaque parent s'engage à :

1. Respecter l'arbitre, les adversaires, les coachs, les spectateurs et les bénévoles.
2. S'investir activement dans les activités sportives et extra-sportives organisées par le club.

- Chaque entraîneur / coach s'engage à :

1. Respecter la politique sportive du club et promouvoir son image de marque ; participer activement aux activités sportives et extra-sportives organisées par le club.
2. Développer l'esprit sportif de chacun ; prendre en charge chaque joueur afin qu'il puisse s'épanouir et progresser quel que soit son niveau de jeu.
3. Respecter et faire respecter le matériel et les installations ; veiller au rangement et à la propreté des locaux.

- Le comité s'engage à :

1. Garantir le bon fonctionnement du club.
2. Fournir un encadrement adapté et l'équipement nécessaire à chaque équipe.
3. Respecter et faire respecter à chacun les différents éléments de la charte et prendre les sanctions si nécessaire.